

Notre-Nouveau Feuilleton

C'est aujourd'hui dimanche que nous commençons la publication de notre nouveau roman-feuilleton local et régional inédit :

Le Satyre de Wagnonville

par Oscar Méténier

M. Oscar Méténier est assez célèbre pour que nous jugions inutile de faire tel son éloge ; — et nous sommes persuadés que nos amis apprécieront à toute sa valeur la véritable aubaine que constitue pour notre journal la publication d'une œuvre inédite, dédiée tout spécialement à nos lecteurs par un des maîtres de la littérature contemporaine.

Le Satyre de Wagnonville

ont les étonnantes périodiques se déroulent successivement dans les villes et les régions de Lille et de Douai est, hélas ! nous de la dire, une œuvre de pure imagination. Que nos lectrices et que nos lecteurs n'essaient donc pas de mettre des noms sur les nombreux personnages qui évoluent dans cet admirable ouvrage ; — seul le cadre où ils s'agitent n'est pas emprunté à la fiction, et ses détails sont peints de main de maître par un véritable artiste qui étudia tout spécialement notre région avant d'y situer les scènes passionnantes de son œuvre. En terminant, nous tenons à donner, avec la photographie du maître, quelques détails biographiques sur M. OSCAR MÉTÉNIER.



M. OSCAR MÉTÉNIER, Auteur du « Satyre de Wagnonville »

M. Oscar Méténier est un des romanciers et des auteurs dramatiques les plus puissants et les plus féconds de notre époque. Il a mis dans ses œuvres cette prodigieuse intensité de vie qui caractérise sa carrière mouvementée. Né en 1859 dans le département du Cher, il s'éleva à la hauteur d'un grand écrivain. Libéré comme sous-officier, il est nommé secrétaire de commissariat de police à Paris, et là il voit défiler devant lui toutes les épreuves, toutes les misères humaines, les bouges, les coups-gorge, les lieux où grouille l'inimie lui donnent leurs secrets...

LE SATYRE DE WAGNONVILLE

PROLOGUE

L'homme à la Fourchette

Les grandes maisons de la rue de la Liberté, à Lille, reprenaient vie, ce matin-là d'avril, à l'heure tardive qui leur est coutumière. Dans l'hôtel privé où Mme Davidson occupait un appartement, huit heures sonneront quand Suzanne, sa femme de charge, descendit des combles où elle logeait.

Parvenue dans l'escalier de service, sur le palier du premier étage, Suzanne s'étonna, en engageant la clef dans la serrure, de ne trouver fermée qu'à peine la porte qu'elle avait, la veille, avant de se retirer la dernière, fermée à double tour. Elle se souvint que sa maîtresse avait l'habitude de se lever de grand matin. Peut-être Mme Davidson avait-elle eu besoin de descendre par cet escalier. Elle entra. Nul désordre dans la cuisine, et ce n'est un placard ouvert à deux battants, et sur la table, une bouteille de vin et deux verres à moitié pleins.

Mais elle d'un pressentiment sinistre, Suzanne pénétra dans les appartements. La salle à manger était plongée dans une obscurité profonde, à peine éclairée par une lampe à pétrole à travers les jalousies closes.

Dans le salon, divers meubles avaient été

Les bénéfices agricoles

moins riche paiera sa part de contribution. Evidemment non. Mais le bail est terminé. Le propriétaire ne veut pas le renouveler. Il veut dorénavant exploiter sa terre lui-même. Il réunit dans ses mains la totalité de ce qu'elle produit ; les 10.000 fr. de valeur locative du sol, les 10.000 fr. qu'on en tire en sus par le travail. Et ce qu'il n'est pas juste, ce n'est pas nécessaire qu'il paie l'impôt à la fois sur ce qui était son revenu la veille et sur ce qui était la veille le revenu du son fermier, puisqu'il touche maintenant les deux ?

Voilà ce que c'est que l'impôt sur les bénéfices agricoles. Est-il vrai que ce soit un impôt nouveau, créé par nous ? Point du tout. Il n'y a de nouveau que le nom. Il y a, dès aujourd'hui, une contribution directe qui frappe tous les revenus sans exception, les bénéfices agricoles comme les autres. C'est la cote mobilière personnelle que nous supprimons, pour la part de l'Etat. On y a ajouté après coup les portes et fenêtres que nous supprimons de même. Voilà les deux impôts que remplace celui dont nous frappons les bénéfices agricoles. Dans quelles conditions les remplace-t-il ?

On est de beaucoup au-dessous de la vérité en évaluant à trente millions de francs la partie de la personne mobilière et des portes et fenêtres qui paierait les cultivateurs. Pour la personne mobilière seule la part des ruraux dépasse certainement vingt millions. D'après les évaluations primitives on devrait tirer dix-huit millions de l'impôt sur les bénéfices agricoles. Mais, depuis, le taux a été réduit de moitié entre 1.250 et 2.500 francs. Le produit ne sera plus que de quinze millions. L'impôt que nous demandons de créer constituerait donc un dégrevement de moitié au bas mot sur ceux qui lui remplacent.

Chacun peut du reste faire son compte sans peine. On prend pour base de calcul la valeur locative des terres, si le propriétaire les exploite lui-même, le prix du fermage ou du métayage dans les autres cas. Mais le contribuable a toujours le droit d'établir que ses bénéfices agricoles sont moindres ; et dans ce cas, il n'est taxé que sur son profit réel.

De la valeur locative ou du fermage on déduit un cinquième. Ainsi une valeur de 1.500 fr. compte pour 1.250, une valeur de 2.000 pour 1.600 fr., une valeur de 3.000 pour 2.400 fr.

Sur ce chiffre, ainsi réduit, les 1.500 premiers francs sont exemptés d'impôt, les 1.250 suivants paient 1 fr. 50 %. Le surplus paie 3 %.

Faites le compte et vous verrez :

Que tous les revenus ou fermages au-dessus de 1.502 fr. 50 (comptés pour 1.250 fr.) ne paieront plus rien ;

Qu'à 2.000 fr. (comptés pour 1.600 fr.), ils paieront 6 fr. 55 ou 0 fr. 33 pour cent francs ;

Qu'à 3.000 fr. (comptés pour 2.400 fr.), ils paieront 17 fr. 25 ou 0 fr. 57 pour cent francs ;

Qu'à 4.000 fr. (comptés pour 3.200 fr.), ils paieront 24 fr. 65 ou 0 fr. 61 pour cent francs, etc.

J'ai calculé le chiffre d'impôt qui chargerait chaque classe de contribuables d'après la dernière enquête agricole, d'après l'enquête faite par le ministère des finances il y a vingt-cinq ans sur le rapport entre la contribution foncière et le revenu de la terre, et d'après l'enquête faite du temps de M. Rouvier, dans dix-huit départements, par l'administration de l'enseignement, sur les baux des fermages et les contrats de location des terres.

En combinant les renseignements pu-

Les bénéfices agricoles

Sur un peu plus de 4 millions de contribuables dirigeant les exploitations rurales, comme propriétaires, fermiers, locataires ou métayers, 3.964.000 seraient totalement exemptés de l'impôt sur les bénéfices agricoles ; les bénéficiaires de la suppression de la cote personnelle mobilière et de la contribution des portes et fenêtres, sans avoir rien à payer à la place. Ce sont ceux qui n'ont pas 1.500 francs de revenus.

Deux cent quarante mille sept cent cinquante seulement paieront l'impôt sur les bénéfices agricoles. Mais sur ce chiffre, 92.000, exploitant de 30 à 40 hectares, supportent un impôt insignifiant de 256.000 fr. pour eux tous, moins de 0 fr. 20 pour cent francs de leur revenu. Pas même la moitié de leur cote personnelle mobilière moyenne.

Les autres paieraient un peu plus. Mais presque tout serait supporté par la grande propriété. Les 4.280 exploitations de plus de 100 hectares (soit 25.200 de 42 ou 45.000 fr. avec une moyenne de 80.000 fr.) paieraient à elles seules 4.730.000 fr. soit 15 millions, soit 68 % du total.

Vous voyez que si nous supprimons l'impôt sur les bénéfices agricoles, ce serait au profit des grands propriétaires, qui ont de quoi payer.

J'ai voulu examiner à part la partie des contribuables ruraux (fermiers, métayers, locataires de terre) qui, n'étant pas propriétaires, ne seraient plus frappés que par l'impôt des bénéfices agricoles. Il y en a 1.405.000.

Cent trente-six mille seulement eussent des terres de plus de 1.502 fr. seraient taxés ; 96 % seraient exemptés de l'impôt.

La plus grande partie des autres (90.240 ayant de 1.500 à 3.000 fr.) seraient dans l'ensemble fortement dégrevés puisqu'ils ne paieraient à eux tous que 557.000 fr., soit 6 fr. par tête en moyenne ou 0 fr. 30 pour cent francs de leur revenu.

De trois mille à six mille francs, ils paieraient en moyenne 0 fr. 70 pour cent francs, etc., etc.

Les plus riches, au-dessus de 30.000 fr. de fermage, l'impôt serait de 2 fr. 22 % de leur revenu.

Le voilà cet odieux impôt sur les bénéfices agricoles ! Il exempte de tout impôt les grands cultivateurs sur dix ; et c'est la très grande propriété qui charge — encore modérément.

Vous voyez s'il est vrai que nous voudrions taxer « la sauer des paysans ».

Hier & Aujourd'hui

OBSCUR BLASPHEMATEUR

« Le gloire de Zola, son honneur, c'est de n'avoir pas conçu l'art à la façon de M. Barrès, comme une sorte d'étang mélancolique et fermé, mais comme un grand fleuve qui emporte avec lui tous les mélanges de la vie, toutes les nuances de la réalité ».

Jaurès, impatient, marque ainsi l'abîme qui sépare Zola de M. Barrès, comme ouvrir de l'œil ; il lui eût été aisé de montrer aussi, à cet égard, un grand exemple, M. Barrès ne peut être que le repoussoir du grand citoyen que fut Emile Zola.

M. Barrès est de l'Académie ; il n'en dépense pas moins un écrivain nébuleux, sans puissance et sans valeur. De là, sa pale et basse envie contre le Maître qui veut entraver et soulever les foules, parce que son œuvre de vérité, même dans ses pages brutales et crues, même et surtout quand il laboureur au

FRISSETTE

Midi sonnait quand je rencontrai Roger sur le chemin du cinéâtre. C'était par un beau soleil d'été, et un soleil aux chauds rayons, qui commençait déjà fendiller la terre et à faire s'entr'ouvrir les premières fleurs du printemps.

Roger était un de mes camarades d'enfance, que j'avais perdu de vue depuis notre sortie du lycée et que je revois sans plaisir, je le savais conçu bon, simple et doux, point poseur, plutôt humble, et d'un caractère pacifique. Il me sembla, en examinant son visage, y remarquer un air de grande tristesse, et je profitai d'un moment, qui me porta à lui demander s'il n'avait pas perdu un être cher.

Il me montra la couronne qu'il tenait à la main, et me la présenta de façon à me faire croire que c'était la mort de son père.

Je compris, et ajoutai rien. Deux larmes brillaient dans ses yeux ; je les vis échoir, puis perler au bord de ses cils, et tomber enfin l'une après l'autre sur son gilet. Il s'esuya les yeux du revers de sa main et me dit :

— Veux-tu m'accompagner jusque-là ?

— Très volontiers, lui répondis-je.

Après quoi, je le suivis à travers les allées du cimetière.

C'était à bas, là-bas, au fin fond de la nécropole, une tombe étroite avec un entourage en bois noir, et une croix sur laquelle étaient peints ces mots :

« Frisette, morte à l'âge de 19 ans, regrettée de son ami ».

Nous nous découvrîmes. Roger déposait sa couronne entre les deux branches de la croix, s'agenouilla, ferma les yeux et évoqua ses plus chers souvenirs. Quand il se releva, un sanglot, longtemps comprimé, lui monta de la poitrine aux lèvres, et des pleurs abondants coulèrent le long de ses joues. Il me dit :

— Tu sauras le temps de m'entendre ? me demanda-t-il.

Je fis oui de la tête ; il commença.

— Frisette était blonde comme les blés et belle à ravir. Elle était ma voisine ; je la voyais tous les jours, et j'en étais arrivé à m'empêcher d'aller au point d'en perdre le boire et le manger. Quand mon père, un nigricte des plus sévères, aperçut à la passion que cette jeune fille m'avait inspirée, il me tint ce langage : « Mon fils, tu as 25 ans, une jolie situation et un avenir superbe, et la perspective de jouir de douze mille livres de rente quand je ne serai plus ; ne fais pas la sottise de t'amaracher d'une petite oie verte dont le frais minois est la seule richesse. Tu vois ce que ça vaut ; si se peut qu'elle soit sage, mais sa situation est telle que tu ne saurais, sans déchoir, l'épouser. Or, il faut l'épouser d'ici, me promettre de ne plus la revoir, et exécuter ta promesse ; autrement, il arriverait l'une de ces deux choses : ou tu ferais d'elle ta maîtresse, ce que je considérerais comme un malheur ; ou tu l'épouserais, ce qui m'embêterait de te compromettre pour le moyen de vivre plus facilement avec elle, je suis prêt à démenager ».

Je fis à mon père là promesse qu'il exigeait de moi, et nous allâmes habiter une petite chambre dans une maison qui se trouvait devant la porte de notre ancienne demeure, les regards fixés sur la fenêtre de Frisette. Elle m'aperçut, souleva ses rideaux, me fit signe et descendit vers moi. Je me précipitai devant la porte de notre ancienne demeure, les regards fixés sur la fenêtre de Frisette. Elle m'aperçut, souleva ses rideaux, me fit signe et descendit vers moi. Je me précipitai devant la porte de notre ancienne demeure, les regards fixés sur la fenêtre de Frisette. Elle m'aperçut, souleva ses rideaux, me fit signe et descendit vers moi. Je me précipitai devant la porte de notre ancienne demeure, les regards fixés sur la fenêtre de Frisette.

L'IMPOT

Sur les Bénéfices Agricoles

Voir DEMAIN à la suite de

Notre PRIME aux Lecteurs

CHRONIQUE

FRISSETTE

Et il allait tomber, dans l'excès de sa douleur, sur le cadavre de sa maîtresse, quand le commissaire fit un signe, et se leva. On saisit le nègre par les épaules et on l'entraîna, hurlant encore :

— Oh ! méchant... mauvais Tom... qui laisse luer bonne maîtresse... mande le commissaire. — Oui, monsieur le commissaire, répondit un des gardiens de la paix, jusque sur les toits. Nous n'avons rien trouvé.

Il est clair que l'assassin s'est introduit ici de bonne heure et qu'il a accompli son crime avant minuit, sans que son cadavre ne serait pas froid. Il est clair également que, par l'assassin, il s'est éclairé à l'aide du flambeau que vient de découvrir le nègre, qu'il est descendu par l'escalier de service, non pas ce matin, mais cette nuit, avant le jour, sans qu'il n'ait eu besoin de lumière. Voyons, monsieur le commissaire, voulez-vous que j'ai vu le cadavre de la victime dans son lit, et à quelle heure ? — Monsieur le commissaire, déclara M. Durand en retirant sa calotte de velours, nous sommes, sans votre respect, concevez-vous, madame Durand et moi, depuis plus de deux ans, et certes nous avons toujours fait de l'estime de nos locataires.

— Passez ! fit le commissaire.

— C'est pour arriver à vous dire, monsieur le commissaire, que nous reconnaissons, madame Durand et moi, tous nos locataires au coup de sonnette ; mais ce, c'est bon pour ceux qui rentrent et je peux vous assurer qu'il n'est entré hier personne de suspect... par la porte, du moins ; mais, point de doute, cet homme, vous comprenez bien qu'il ne peut pas y avoir eu d'autre accès. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... » « On bien » — En voilà un qui est bien malin, mais sans savoir qu'il ne nous a pas dit tout ce qu'il savait. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... »

— Enfin, avez-vous tiré le cordon pour faire sortir quelqu'un à quelle heure ? — Ma foi, monsieur le commissaire, a-t-il dit, je m'en souviens pas. Et je crois pas que madame Durand, Ah ! si j'avais pu penser, continua le concierge après une pause, que cette nuit, cette pauvre madame Davidson, une si bonne dame...

CHRONIQUE

FRISSETTE

Et il allait tomber, dans l'excès de sa douleur, sur le cadavre de sa maîtresse, quand le commissaire fit un signe, et se leva. On saisit le nègre par les épaules et on l'entraîna, hurlant encore :

— Oh ! méchant... mauvais Tom... qui laisse luer bonne maîtresse... mande le commissaire. — Oui, monsieur le commissaire, répondit un des gardiens de la paix, jusque sur les toits. Nous n'avons rien trouvé.

Il est clair que l'assassin s'est introduit ici de bonne heure et qu'il a accompli son crime avant minuit, sans que son cadavre ne serait pas froid. Il est clair également que, par l'assassin, il s'est éclairé à l'aide du flambeau que vient de découvrir le nègre, qu'il est descendu par l'escalier de service, non pas ce matin, mais cette nuit, avant le jour, sans qu'il n'ait eu besoin de lumière. Voyons, monsieur le commissaire, voulez-vous que j'ai vu le cadavre de la victime dans son lit, et à quelle heure ? — Monsieur le commissaire, déclara M. Durand en retirant sa calotte de velours, nous sommes, sans votre respect, concevez-vous, madame Durand et moi, depuis plus de deux ans, et certes nous avons toujours fait de l'estime de nos locataires.

— Passez ! fit le commissaire.

— C'est pour arriver à vous dire, monsieur le commissaire, que nous reconnaissons, madame Durand et moi, tous nos locataires au coup de sonnette ; mais ce, c'est bon pour ceux qui rentrent et je peux vous assurer qu'il n'est entré hier personne de suspect... par la porte, du moins ; mais, point de doute, cet homme, vous comprenez bien qu'il ne peut pas y avoir eu d'autre accès. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... » « On bien » — En voilà un qui est bien malin, mais sans savoir qu'il ne nous a pas dit tout ce qu'il savait. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... »

CHRONIQUE

FRISSETTE

Et il allait tomber, dans l'excès de sa douleur, sur le cadavre de sa maîtresse, quand le commissaire fit un signe, et se leva. On saisit le nègre par les épaules et on l'entraîna, hurlant encore :

— Oh ! méchant... mauvais Tom... qui laisse luer bonne maîtresse... mande le commissaire. — Oui, monsieur le commissaire, répondit un des gardiens de la paix, jusque sur les toits. Nous n'avons rien trouvé.

Il est clair que l'assassin s'est introduit ici de bonne heure et qu'il a accompli son crime avant minuit, sans que son cadavre ne serait pas froid. Il est clair également que, par l'assassin, il s'est éclairé à l'aide du flambeau que vient de découvrir le nègre, qu'il est descendu par l'escalier de service, non pas ce matin, mais cette nuit, avant le jour, sans qu'il n'ait eu besoin de lumière. Voyons, monsieur le commissaire, voulez-vous que j'ai vu le cadavre de la victime dans son lit, et à quelle heure ? — Monsieur le commissaire, déclara M. Durand en retirant sa calotte de velours, nous sommes, sans votre respect, concevez-vous, madame Durand et moi, depuis plus de deux ans, et certes nous avons toujours fait de l'estime de nos locataires.

— Passez ! fit le commissaire.

— C'est pour arriver à vous dire, monsieur le commissaire, que nous reconnaissons, madame Durand et moi, tous nos locataires au coup de sonnette ; mais ce, c'est bon pour ceux qui rentrent et je peux vous assurer qu'il n'est entré hier personne de suspect... par la porte, du moins ; mais, point de doute, cet homme, vous comprenez bien qu'il ne peut pas y avoir eu d'autre accès. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... » « On bien » — En voilà un qui est bien malin, mais sans savoir qu'il ne nous a pas dit tout ce qu'il savait. On nous a dit : « Cordon, s'il-possible ! » On tira machinalement sans penser à mal, en se disant : « En voilà un qui va en soirée bien tard... »

ECHOS

On distribuait, il y a quelques jours, dans les écoles de Paris, un petit prospectus bien commode pour les parents, et qui contenait cette agréable promesse :

Carême de 1908

Retraites spéciales pour les femmes du monde

SUR LA DOCTRINE DE L'AMOUR

Et ces prêches devaient avoir lieu dans l'une des paroisses les plus mondaines de Paris. Le prêtre qui devait faire ces sermons, avait promis d'éplucher sur l'amour, ses prémisses, ses suites, ses conséquences etc. Feront-ils, comme certains confesseurs mondains, accompagner leur glossaire d'observations sur les moeurs de la jeunesse ? On en est sûr. Ce serait peut-être trop... modernisme. Il est vrai que l'abbé Delacroix...